



Conseil d'administration du 17 septembre 2020

Délibération n° 2020/25

Objet : Approbation du budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2020

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement public foncier de la Vendée et particulièrement son article 9-3°,


Vu la délibération n° 2019/63 du 27 novembre 2019 approuvant le budget initial de l'EPF de la Vendée pour l'exercice 2020,

Vu l'exposé du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- approuve, à l'unanimité, le budget rectificatif n°1 pour l'exercice 2020, annexé à la présente délibération.

Le Président du Conseil d'Administration


Valentin JOSSE

Reçu en préfecture le

Préfecture de la Vendée
Courrier Arrivé

18 SEP. 2020

Vu et approuvé


le secrétaire général de la Préfecture
de la Vendée
Anne TACAND

-5 001, 2020